

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 26 JUIN 2017 à 18 HEURES 30**

*Convocation du 19/06/2017*

Présents : MM. VARRONE - MERO – TIBIER – ABRIL - BONTOUX - RAMI - LALANDE - MMES – PAGANIN  
- DUMESNIL - GROSSO - BODINO - MM. EININGER - ROUSSEL Absents représentés :

Mme QUILLOT par	M. VARRONE	Mme MAUBERT par	Mme DUMESNIL
Mme GIRAUDY par	Mme BODINO	Mme FERUT par	Mme GROSSO
Mme POMMEL par	Mme PAGANIN	Mme BELAICHE par	M. ROUSSEL
M. SIDAOUI par	M. TIBIER	M. CHARABOT par	M. EININGER

Absents : M. VACANCE — Mlle GIORDANO

Secrétaire : Mme PAGANIN

-----0000-----

Le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la précédente séance, ainsi que des dépôts de permis de construire.

INFORMATION : le Maire informe le conseil sur le dossier des rythmes scolaires : un audit a été organisé par les parents d'élèves auprès des parents et les enseignants ont été consultés. Les conseils d'école se sont réunis, et un avis favorable au retour de la semaine de 4 jours a été émis. M. le Maire a envoyé un courrier à M. le Directeur d'académie afin de faire une demande d'abandon des rythmes scolaires pour la rentrée 2017-2018. Il rappelle que cette organisation des rythmes a été entièrement financée par le budget communal, sans participation des familles, pour un cout d'environ 60.000 € par an. Malheureusement, il n'a pas été prouvé que ces nouveaux rythmes aient été bénéfiques pour les enfants et l'enseignement.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1 – AVIS DU CONSEIL SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2017-2022 DU PAYS DE GRASSE :**

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document élaboré au niveau de l'intercommunalité de Pays du Grasse au titre d'une compétence obligatoire en matière d'équilibre social de l'habitat. Il définit les objectifs et les principes visant à répondre aux besoins en logements et à assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre. Le programme d'actions est découpé en 4 orientations. L'objectif de l'ensemble du territoire est de produire 764 logements par an dont 50 % en locatifs conventionnés. Le Maire rappelle que le PLU de chaque commune doit être compatible avec les orientations PLH. VOTE : unanimité avis favorable.

### **2 – EXAMEN DE LA CONVENTION DE LIQUIDATION DU SIAUBC (ajourné)**

### **3 – PROJET D'AVENANT N°7 ENTRE LA CAPL ET LES COMMUNES DU SIAUBC POUR LA STATION DE MIRAMAR :**

Le Maire rappelle que suite à la dissolution du SIAUBC, les compétences assainissement ont été transférées à la communauté d'agglomération des Pays de Lérins pour les communes qui en sont membres. Notre commune ne fait pas partie de cette intercommunalité, mais est signataire des contrats de délégation de service public BIOVIVA pour l'exploitation des réseaux et le traitement des eaux usées. A ce titre, elle doit intervenir dans tous les actes de gestion. Cet avenant n'a qu'un article qui vise à prolonger la convention initiale jusqu'au 31/12/2018. VOTE : unanimité.

**4 – PROJET DE DELIBERATION POUR LE VERSEMENT DE LA PRIME DE L'AGENCE DE L'EAU A SUEZ DELEGATAIRE SIAUBC :**

De même, toujours suite à la dissolution du SIAUBC, le contrat multipartite de délégation de service public pour l'exploitation de la station d'épuration AQUAVIVA, prévoyait que le délégataire était le bénéficiaire de la prime pour épuration et de l'aide au bon fonctionnement versée par l'Agence de l'eau. L'agence sollicite l'autorisation expresse de toutes les communes présentes au contrat, pour continuer à effectuer ce versement. VOTE : unanimité.

**5 – PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

Suite au départ à la retraite d'un agent fonctionnaire il y a deux ans, la commune avait embauché un agent en emploi aidé pour lui permettre de se former et de voir son adaptation au poste. Il conviendrait de créer avec effet au 01 septembre 2017, un poste d'adjoint administratif à temps complet pour le service état-civil et élection. VOTE : création à l'unanimité.

**6 – EXAMEN D'UNE DEMANDE DE DROIT DE VOIRIE PAR SFR FIBRE OPTIQUE :**

Le Maire fait part au conseil, d'une demande de SFR pour la fibre optique, qui sollicite l'installation de 4 armoires sur notre commune. Trois sites sont sur le domaine public, et il revient au conseil municipal d'en fixer la redevance, sachant que la demande est faite pour 12 ans. Après débat et afin de tenir compte de l'objet de la demande et des montants demandés pour la téléphonie à d'autres opérateurs sur notre commune, il a été fixé à l'unanimité une redevance de 1200 € / mois pour les trois sites.

**7 – EXAMEN D'UN PROTOCOLE DE PRESENCE POSTALE ENTRE LA POSTE ET LA COMMUNE :**

Conformément à la demande du conseil, le Maire a négocié avec la Poste, afin d'obtenir les meilleures conditions pour la commune et éviter la fermeture immédiate du bureau du Bayle. Il présente un protocole d'accord, qui laisse le temps à la commune pour trouver une solution pour ses locaux, et pour mettre en place « une Poste relais ». La convention prévoit la création d'une agence communale durant 16 mois (du 01/9/17 au 01/01/2019) prorogeable 3 mois maximum. En contrepartie, la Poste continuerait à payer le loyer à la commune, ainsi qu'une aide de 1005 € par mois pour le salaire de l'agent. Pour la vitalité du quartier il faut que la commune trouve un commerçant qui exerce également la mission de poste relais. VOTE : unanimité pour la signature du protocole.

**8 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE De M. LE SENATEUR JeanPierre LELEUX :**

- **CENTRE DE L'EAU** : Afin d'équiper le Centre de l'eau et de la Biodiversité, qui va être créé dans la maison Covili sur le Vallon St Antoine, il est possible de solliciter une aide au titre de la réserve parlementaire de M. le sénateur Jean-Pierre Leleux. Outre, les actions en faveur de l'école primaire du Bayle sur le cycle de l'eau et de la biodiversité, d'autres actions comme des conférences et des débats pourraient être organisées par l'association de sauvegarde du canal de la Siagne. Le projet s'élève à 19.907 € HT et l'aide sollicitée est de 50 %. VOTE : unanimité.
- **INVESTISSEMENT POUR MATERIEL POUR FETES** : Une seconde aide, toujours au titre de l'aide parlementaire du sénateur, est possible pour accompagner financièrement la manifestation de la 3<sup>ème</sup> édition du patrimoine sur le thème de la tubéreuse, le 13 aout. Il s'agit d'achat de matériels nécessaires aux fêtes communales et plus particulièrement en rapport avec le thème de la tubéreuse lié au parfum en pays de Grasse. Le programme est estimé à 10.000 € avec une aide de 50 %. VOTE : unanimité.

#### **9 – QUESTIONS DIVERSES :**

- **CREATION D'UN TROTTOIR LE LONG DE LA BASTIDE** : le Maire sollicite depuis longtemps le Conseil Départemental afin qu'il réalise un trottoir le long de la maison la Bastide sur la RD 509 route du Village, pour mettre en sécurité les piétons, notamment les enfants qui se rendent à l'école. Le budget vient d'être débloqué par le Département, mais ils demandent à la Commune d'acquérir le foncier nécessaire aux travaux. A l'amiable, les propriétaires du terrain nécessaire au projet, ont donné leur accord, et le montant s'élève à 13.020 € plus les frais d'acte. VOTE : accord unanime pour l'acquisition du foncier par la Commune.
- **MISE A JOUR DE LA DELIBERATION DE CREATION DE LA REGIE GENERALE DE 1986** : suite au passage en Mairie, du trésorier pour le contrôle de la régie générale de la Commune, il a été demandé une mise à jour de la délibération du 26/08/1986 créant la régie. En effet, il était prévu à l'origine l'encaissement : des taxes d'ouverture de tranchée, la vente du livre d'Auribeau, les dons, les participations forfaitaires etc... Afin d'être plus précis, « etc. » sera remplacé par : droit de voirie, photocopies, affranchissements et on rajoutera vente du livre de Valcluse, et album photos. VOTE : unanimité pour préciser la délibération de 1986.
- **VENTE DES TERRAINS COMMUNAUX ET EPF QUARTIER BOULANGERIE** : A la demande du notaire, il convient de compléter la délibération du 13/02/2017 qui actait la cession de ces deux terrains d'une superficie de 3.084 m<sup>2</sup> au prix de 1.050.000 €, à la Sté COPRA. Afin de pouvoir signer les compromis, il faut que le conseil charge le Maire pour signer au nom de la Commune, les compromis, et une fois que les conditions suspensives auront été levées les actes définitifs. Accord unanime.

- **INFORMATION** : l'auberge de la Vignette Haute sera vendue par adjudication très prochainement, les offres sont à déposer jusqu'au 27/7/17 au greffe du tribunal de commerce de Grasse.
  
- **INFORMATION RENTREE SCOLAIRE** : M. MERO fait un point sur l'avancement du dossier de surélévation de l'école, et précise que pour la maternelle, la rentrée se fera dans les locaux de l'OMFAF pour 4 classes, et dans la salle de restaurant 3<sup>ème</sup> Age pour la 5<sup>ème</sup> classe, et ceci, même si les travaux ne débutent pas immédiatement. Le but est de ne pas perturber les enfants par un déménagement en cours d'année scolaire.